

Les paradoxes du handicap invisible

Ce questionnement sur les paradoxes du handicap invisible s'appuie sur des réflexions et intuitions élaborées à l'occasion de rencontres avec des équipes de professionnels de terrain lors de formations ou de missions d'évaluations internes ou externes. Il est apparu au cours de ces dernières années, que la perception du handicap était non seulement en évolution, mais qu'elle générait aussi un certain nombre d'interrogations et d'incompréhensions. Que ce soit dans des CMPP, des IME, des ITEP, des ESAT ou des SAJ, accueillant tous un public présentant des « troubles » ou des « déficiences », la question de l'agrément et de sa définition des termes semble complexe pour les professionnels : comment distinguer les trois catégories de handicap (cognitif, psychique, mental) ? Comment les définir ? Sont-ils définissables ? En effet, pour pouvoir raisonner, encore faut-il que les termes utilisés correspondent à une définition admise par les parties, favorisent ce qu'on appelle en philosophie "l'assentiment"¹ de chacun. Cet assentiment est la condition sine qua non pour dialoguer de manière constructive et ne pas verser dans la joute rhétorique.

Le questionnement philosophique proposé ici s'appuie sur un mouvement dynamique qui allie théorie et pratique issu des apports de la phénoménologie. Loin d'opposer les deux champs, il s'agit de comprendre le sens de leur articulation, le sens et la complexité du passage de la définition dans le texte de loi aux pratiques professionnels.

*Dans *Eloge de la Philosophie*, Merleau-Ponty explique qu' « on ne dépasse le monde qu'en y entrant et que, d'un seul mouvement, l'esprit use du monde, du temps, de la parole, de l'histoire et les anime d'un sens qui ne s'use pas. La fonction de la philosophie serait alors d'enregistrer ce passage du sens plutôt que de le prendre comme fait accompli »². Autrement dit, le raisonnement philosophique proposé ici consiste à dévoiler le sens d'un phénomène social particulier à notre secteur : la reconnaissance et la prise en charge des handicaps invisibles, qu'ils soient cognitifs, psychiques ou mentaux. Ce sens comprend deux dimensions : celle qui consiste à dévoiler le chemin à suivre, la direction induite par le phénomène en question et le principe, le concept, la valeur qui le sous-tend.*

Les paradoxes de la définition du handicap dans le texte de loi

La loi du 11 février 2005 qui promeut l'égalité des chances propose une définition du handicap qui semble efficace à la première lecture : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou*

¹ Terme utilisé par Socrate qu'il reprend de Diogène Laërce (stoïcien) pour signifier l'accord rationnel entre deux individus sur une définition de terme.

² *Eloge de la Philosophie*, Maurice MERLEAU-PONTY, 1953, p. 18, Folio coll. *essais*, 1989

psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Or, il apparaît sur le terrain que cette définition, aussi claire et distincte soit-elle, ne suffit pas à donner des repères cohérents et suffisants pour les acteurs.

Apparaît ainsi le cœur de la problématique : cette définition du texte de loi est très précise tout en générant un flou. Elle détermine ce qui est désormais de l'ordre du handicap, tout en induisant une complexité non négligeable : la limitation ou la restriction de la vie en société subies dans son environnement sans définir ce dernier: en dessiner les contours. Cette formule laisse donc supposer qu'est handicapée toute personne qui est marginalisée, autrement dit mise à l'écart du groupe que représente la société. La société est l'indicateur ultime de ce qui définit la situation de handicap ou non.

Si la société exclut certaines personnes pour leur orientation sexuelle, alors parlera-t-on de handicap ? Est-ce que la personne vieillissante qui participe moins à la vie sociale du fait d'une mobilité réduite est une personne en situation de handicap ? Le nourrisson, qui par définition ne peut prétendre à une vie autonome, est-il handicapé pour autant ?

Enjeux de la limitation et de l'altération

C'est ce que semble recouvrir la notion de « *limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement* ». Parler de "restriction" ou de "limitation" suppose en creux qu'il existe un usage plein et entier de ses capacités. En effet, ces noms sont des substantifs issus des verbes limiter et restreindre (qui sont d'ailleurs des synonymes). Ils rendent compte de la réduction d'une forme initiale. Ainsi, le mouvement par lequel cette forme est limitée ou restreinte, renvoie à une forme préalable plus importante et plus complète. Autrement dit, le handicap se définit à l'aune de la pleine possession de ses moyens. Dès lors pointe une idée non négligeable issue de l'Histoire des sciences, celle du rapport à la norme dans la définition du pathologique. Cette notion est renforcée par la notion d'altération qui fait suite à la définition : « [...] *d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Qui dit altération oppose en creux un usage normal de ses fonctions. Par exemple, un objet est considéré comme altéré quand sa fonction n'est plus remplie telle qu'on l'avait initialement imaginée a priori ou avant usage. Par exemple, le lave-vaisselle est altéré quand la vaisselle ne ressort pas propre. Autrement dit, parler d'altération c'est laisser entendre qu'il y a un bon usage de la fonction et un mauvais. Les notions de bien et de mal s'y cachent en creux et ne peuvent à nos yeux être éludées. En effet, l'altération n'est pas dans la définition du texte de loi une altération au sens étymologique du terme, un processus dynamique - induit par la forme « ation » - qui suppose un mouvement vers une altérité, un être autrement. L'altération dans le langage courant recouvre une dimension négative qui n'est pas présente dans l'analyse étymologique du mot. Cette dimension négative s'est construite au fil des années à partir de représentations sociales qui supposent que la société produit des normes et que ces normes définissent le bien, le bon et le correct.

Ces normes, M. Foucault les compare dans son discours inaugural au Collège de France à des rituels qui se traduisent dans les discours politiques, religieux, thérapeutiques et scientifiques. Ils font force de vérité, car ils ne sont plus interrogés et on leur accorde une confiance aveugle.

Loi, norme et société

Ces rituels délimitent, au sens où ils en dessinent les contours, ce qui est acceptable ou non. La norme est donc autant quantitative (le maximum d'utilisation de ses capacités, de ses fonctions) que qualitative (la bonne utilisation de ses capacités et de ses fonctions). La capacité à exercer une vie sociale est associée à la pleine maîtrise de ses fonctions qui sont associées à leur tour à des éléments physiologiques (physiques, cognitifs, sensoriels, mentaux, psychiques ou cognitifs). Or l'altération de cette bonne utilisation serait, selon le texte de loi, une conséquence « *subie dans son environnement* ». En logique nous dirions qu'il s'agit d'une tautologie : la cause et la conséquence "se mordent la queue" pour reprendre une expression populaire, se confondent et peuvent être entendues autant comme l'une que comme l'autre.

Puisque mes fonctions sont altérées, alors ma vie sociale est limitée, altérée elle aussi et je subis cette situation qui me rappelle à chaque instant que je suis altéré dans mon être. En somme, l'altération devient totale. Alors qu'il s'agit d'une altération des fonctions physiologiques, l'altération se globalise puisqu'elle limite mes capacités d'existence sociale donc, mon identité sociale. Qui suis-je si ne peux pas participer socialement ?

L'altération devient donc existentielle. Elle délimite ce qui est de l'ordre de la vie normale et de la vie altérée, ce qui est de l'ordre de la bonne vie et de la mauvaise vie. Insidieusement, elle renoue avec les vieux concepts moraux et religieux de droit et de mauvais chemin. Mais ce chemin, dans le texte de loi, ne semble pas choisi mais subi alors même que ce même texte cherche à se défaire d'une dimension moralisante en n'induisant pas d'échelles de valeur entre les handicaps. En sociologie, on pourrait dire que les principes moraux induits par les termes sont les impensés de la loi elle-même : ce qui ne peut se dire de manière manifeste, mais s'exprime de manière latente, cachés au sein mots, voire entre les mots et révélés par leur choix et leur agencement. C'est la raison pour laquelle les textes de lois sont toujours hautement philosophiques, car ils révèlent autant qu'ils cachent des notions importantes que sont les représentations à l'œuvre dans les discours. L'esprit des lois n'est pas uniquement, comme le pensait Montesquieu, la visée ou l'intentionnalité politique, mais aussi le symptôme au sens pathologique du terme (ce qui cache et ce qui révèle) des représentations sociales. Pour reprendre une idée foucauldienne, ces dernières agissent comme des cadres et des contraintes de la réalité sociale.

On voit donc que le texte de loi induit incidemment qu'il existe un bon et un mauvais usage de ses fonctions, selon la possibilité que cela laisse ou non à l'individu de participer et d'agir socialement. C'est donc la vie sociale qui détermine la limite entre le normal et le pathologique, entre la validité et le handicap. Autrement dit, la loi laisse entendre que la pleine possession de ses moyens physiques, sensoriels, mentaux, psychiques ou cognitifs permet nécessairement la vie sociale et la participation.

On constate pourtant tous les jours que la limitation d'activité ne semble pas suffisante à définir le handicap. Sans quoi, quid des personnes qui vivent une période de chômage ? Quid des personnes qui, ne pouvant plus payer de loyer, vivent dans une précarité exacerbée, voire dans la rue ? Doit-on rapprocher ces difficultés d'une altération des fonctions ? Ces individus sont-ils limités dans leur rôle sociale ? A cette question j'aurais envie de répondre : ne le sommes nous pas tous à un moment ou un autre ?

Le texte de loi laisse entendre que la limitation, la restriction, l'altération, ces processus dynamiques qui nous permettent de nous défaire du fantasme de toute-puissance, sont des difficultés et non des capacités en tant que telles. En effet, si on admet qu'exister c'est faire des choix qui par essence limitent, une fois effectués, le champ des possibles ; alors être en pleine possession de ses moyens, c'est précisément limiter ses activités et restreindre sa participation sociale par la capacité à décider et à choisir. La définition proposée renvoie l'individu valide à une toute-puissance qui ne recouvre pas de réalité, car nul ne peut se prévaloir de tout pouvoir sans limitation ou restriction. Quand je choisis telle ou telle voie, je façonne une nouvelle image du monde, celle que j'avais construite jusque là est donc altérée... Le texte induit donc une dimension paradoxale non négligeable en laissant penser que le vivre bien consiste à être en pleine possession de ses moyens sans avoir à restreindre sa volonté au regard du réel. Il laisse entendre que le "*principe de réalité*" ne serait pas en soi déjà pour chacun d'entre nous une limitation, une restriction, une altération de nos capacités, de nos désirs, de notre être...

Handicap et normalité

Par ailleurs, la définition proposée induit que la personne en situation de handicap souffrirait d'un empêchement de liberté et de réalisation de soi, du fait d'une altération d'une de ses fonctions physiologiques, qu'elle soit physique, sensorielle, mentale ou psychique et/ou cognitive. C'est donc au niveau de la constitution de l'individu qu'il y aurait eu hiatus, malformation. Cette constitution, on peut l'entendre à deux niveaux : au niveau de l'esprit ou au niveau du corps. Se faisant nous reproduisons une opposition fondamentale entre deux éléments qui sont en réalité corollaires. Pas d'esprit sans corps pour lui donner du sens et pas de corps sans esprit pour le nommer et le reconnaître. Opposer l'un et l'autre, c'est renouer avec la tradition idéaliste qui fait primer l'esprit sur le corps et rejeter la leçon de la phénoménologie qui insiste sur la réversibilité de l'un et de l'autre. Le corps et l'esprit se confondent dans la perception et dans les mécanismes d'individuation. C'est à partir de cet apport philosophique que Lacan propose une définition du corps comme « la vie anatomique traversée par la vie psychique ». C'est la manière que chaque individu a d'habiter son corps qui lui confère un point de vue sur le monde, une perspective susceptible de lui permettre d'y agir. Le corps reflète autant l'image que le monde me renvoie de moi-même que celle que je projette sur le monde. On ne peut donc pas les distinguer, car elles sont constitutives l'une de l'autre.

La définition du handicap proposée par le texte de loi laisse entendre que le monde, l'environnement, est subi par l'individu puisqu'il le limite dans son action du fait de l'altération de ses fonctions. Or, si le monde est un objet de réflexion au sens physique du terme, une sorte de miroir de mes perceptions, il est une surface sur laquelle je me projette et qui me renvoie dans le même temps une image de moi-même. Il s'agit donc d'un mouvement réciproque et dynamique. A ce titre, ma participation au monde ne peut être acquise de manière durable, substantielle et définitive, elle est irrémédiablement mouvante. Il s'agit ici de la deuxième dimension paradoxale. Les personnes qui naissent avec un handicap, qu'il soit sensoriel, physique ou mental, ne se sentent différentes qu'à condition que la société ne le leur renvoie. L'image qu'ils construisent alors d'eux-mêmes est une image dégradée, car

conçue relativement à la norme idéale d'une toute-puissance du corps dont on connaît déjà les ravages.

A la suite de Foucault et de Canguilhem, il me semble plus pertinent d'évaluer la norme au regard du handicap plutôt que l'inverse tel qu'induit par le texte. C'est à partir de l'expérience d'anormalité qu'on découvre la force de la norme qui nous est renvoyée. L'une des normes les plus persistantes de notre société occidentale est précisément la primauté du visible sur l'invisible, la prééminence de ce qu'on peut expliquer par le raisonnement. A cela, s'ajoute la notion de progrès induisant que la norme tend vers un meilleur, un mieux-vivre. Nous sommes empreints de ces éléments à tous les niveaux, et ce dès le plus jeune âge. Comment la loi, en tant que discours social et normatif, permet-elle à un individu d'avoir une image positive de lui-même qui lui garantisse ainsi une vie la meilleure possible, si elle lui impose dans le même temps d'admettre sa dimension anormale ? En effet, celui qui vit en fauteuil roulant ne perçoit pas le monde de la même manière que celui qui marche et celui qui voit ne perçoit pas le monde comme celui atteint de cécité. C'est le regard que l'autre porte sur moi qui constitue et déploie mon image de moi. Ce regard, puisqu'il est incarné, n'a rien à voir avec la loi, il est subjectif. Il est fondamentalement l'expression de mon jugement quant à ce qui n'est pas moi, ce qui est différent, étranger. Il verse aisément vers la discrimination entendue comme une distinction initiale qui comprend une dimension négative, voire péjorative. Que la discrimination soit bannie des sociétés en tant que regard déprécié sur l'autre, est un fait qui s'applique à tous par la loi. Celui qui transgresse ce principe est susceptible d'encourir des poursuites pénales. En revanche, que cette discrimination qu'elle devienne ce par quoi j'existe semble illusoire, car elle génère alors haine de soi et repli, autant de facteurs qui ne sont pas favorables à l'investissement social.

Autrement dit, la définition du texte de loi n'accorde pas un statut positif à l'existence de la personne en situation de handicap, mais lui impose de reconnaître son infériorité pour être soutenu. Voici donc une troisième dimension paradoxale : l'esprit de la loi consistait précisément à valoriser le statut de la personne en situation de handicap, mais en omettant la dimension existentielle elle laisse entrouvert le spectre de la discrimination qu'elle soit positive ou pas qui renvoie nécessairement à une comparaison initiale entre la norme et le pathologique où le normal a une valeur supérieure à celle du pathologique.

Tous en situation de handicap

Alors que jusqu'à présent, constituait un handicap toute limitation ou restriction physique ou physiologique (handicaps physiques, sensoriels, mentaux), c'est désormais l'ensemble des manifestations d'un rapport différent au monde qui caractérise un handicap. Est-ce que l'étranger qui regarde notre société avec un regard différent du nôtre, à l'instar de cet esclave rencontré par Voltaire qui s'étonnait que de grands hommes soient gouvernés par un enfant, est considéré comme handicapé ? Non, la différence interroge le sens de la norme, sa raison d'être et ce qu'elle vise. De plus, la normalité psychique reste un véritable point d'interrogation. Qu'est-ce donc que cette normalité, puisqu'il ne semble pas s'en dégager de propriétés particulières ?

Pour Rousseau, définir les propriétés d'une chose suppose tout d'abord d'en observer les différences³. Or il n'y a pas deux structures psychiques qui puissent se superposer pour faire norme. L'individualité tient autant à la spécificité et à l'unicité des corps qu'à celles de l'esprit et de la psyché. Tous n'ont pas les mêmes dispositions et capacités, mais cette inégalité permet justement l'égalité de droit. C'est parce que nous sommes différents que nous sommes tous égaux et non parce que nous sommes tous pareils. La diversité, c'est la logique intrinsèque du vivant, comme le souligne F. Jacob⁴. L'analyse biologique ou anatomique ne suffit pas à rendre compte de la vivacité de l'humanité. Si les êtres sont interchangeables, ils se transforment en machines ; la nature se reconnaît par sa diversité et non sa reproduction à l'identique, qui est l'apanage de l'industrie. La perfection, induite par la norme et le progrès et qui suppose que la vie consiste à être toujours plus heureux, toujours plus beaux, toujours plus riches, toujours plus normaux, est un tonneau des Danaïdes dans lequel nos sociétés occidentales plongent depuis plusieurs siècles en imposant la primauté d'un esprit parfait sur un corps imparfait alors que l'esprit parfait n'existe pas. Toute pensée est avant tout incarnée, donc imparfaite. Elle comporte des failles, des lacunes qu'il s'agit de reconnaître non pour les combler, mais pour les révéler et comprendre ce qu'elles nous indiquent.

Les conséquences de l'invisibilité du handicap

Le texte de loi précise que l'altération de la fonction doit être substantielle, durable ou définitive. Une altération substantielle des fonctions physiques suppose qu'elle est constitutive, autrement dit de naissance ; une altération durable suppose qu'elle s'inscrit dans le temps sans pour autant que celui-ci soit précisé, et une altération définitive est irrémédiable. Pour ce qui est des fonctions physiques ou sensorielles, cela semble simple, mais qu'en est-il justement des troubles de la personnalité et du comportement et des déficiences ?

Le diagnostic préalable ou la primauté du visible sur l'invisible

Une altération substantielle des fonctions mentales et/ou psychiques induit la définition d'un diagnostic. C'est à partir du moment où le développement psychomoteur de l'enfant interroge les parents et les professionnels de santé qu'une recherche d'altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives est effectuée. Dans les cas de maladie génétique (trisomie 21 par exemple), certains signes visibles donnent des éléments de mesure qui permettent d'établir le diagnostic (recherche chromosomique, taille de la nuque). De fait, lorsque l'altération est substantielle, elle est, si ce n'est définitive, du moins durable. Or l'altération des fonctions mentales n'est pas toujours diagnostiquée à la naissance. C'est souvent lors de l'acquisition de la parole ou des premiers pas à l'école que cette altération se fait sentir. Autrement dit, elle n'apparaît que relativement aux normes établies par la société : un enfant doit pouvoir parler à 3 ans, maîtriser son sphincter entre deux et trois ans, acquérir

³ *Des origines des inégalités entre les hommes*, Jean-Jacques Rousseau, 1755, Livre de Poche, 1996.

⁴ *La logique du vivant, une histoire de l'hérédité*, François Jacob, 1970, Gallimard, p. 140/141 coll. Tel, 1999

les bases de calcul à sept, les fondamentaux de la lecture et de l'écriture entre six et huit, etc. Il y a donc une échelle dans l'apprentissage. Si l'enfant ne passe pas les étapes attendues du développement psycho cognitif, il est alors considéré comme anormal et des recherches vont être effectuées auprès de professionnels de santé pour diagnostiquer le blocage. C'est bien le terme de « *blocage* » qui est utilisé pour repérer à quel niveau de l'échelle du développement l'enfant se situe. Autrement dit, on mesure, on effectue des bilans psychométriques, des tests de QI, des bilans psychomoteurs pour définir s'il y a déficience ou non.

Parler de déficience, c'est déjà induire la notion de norme par défaut. Est déficient celui qui n'atteint pas la norme. Une déficience visuelle est une vue qui est en deçà de la norme entendue comme moyenne. C'est une mauvaise vue, comme on l'appelle dans le langage courant. De même, une déficience intellectuelle, qu'elle soit légère, moyenne ou profonde, est un intellect (capacité de raisonnement, esprit intelligible, organe du savoir) en dessous de la moyenne, de la norme attendue. Est-ce à dire que c'est un mauvais intellect ? Précisément c'est là que le bât blesse. Les notions de déficience, de moyenne et de norme sont chères aux positivistes du XIX^e siècle, selon lesquels la mesure est la clef vers l'universalité. Auguste Comte, qui fonde la sociologie à la française à partir de ce présupposé, définit à travers des statistiques des moyens qui permettent d'évaluer ce qui est normal ou anormal selon des calculs effectués sur les faits sociaux.

Pour comprendre cette optique, il faut rappeler qu'au XIX^e siècle une discipline se doit d'être scientifique pour avoir droit au chapitre. C'est ce que l'on appelle le paradigme scientifique. Celui alors à l'œuvre est nommé le paradigme newtonien. Il explique les phénomènes physiques à partir d'équations mathématiques et du principe de causalité découvert par Newton. Autrement dit, la mathématique est alors perçue comme la vérité ultime qui permet de se défaire des aléas de la diversité venant empêcher la notion de progrès et la primauté de l'esprit sur le corps. C'est ainsi que la plupart des sciences humaines se fondent en premier lieu sur des calculs.

Déficience et paradigme scientifique

A la fin du XIX^e siècle, des médecins comme Binet ou Simon développent la mesure de l'intelligence à la suite de l'obligation scolaire posée par Jules Ferry entre 1886 et 1893. Il est intéressant de noter ici que l'école obligatoire répond à une exigence sociale. Derrière le principe d'égalité et d'instruction publique, c'est en réalité une volonté normative qui s'exprime alors, pour que l'ensemble des futurs citoyens et soldats puissent comprendre les ordres qu'ils vont recevoir. Autrement dit, l'école est conçue initialement pour former les futurs soldats et citoyens, et leur inculquer des notions d'obéissance, d'autorité et d'abnégation. La société industrielle nécessite d'être soutenue par un système pyramidal justifiant la nouvelle division du travail. La plupart des élèves ne sont pas sélectionnés pour passer le certificat d'étude et intègrent alors directement la mine ou l'usine. Dans ce contexte, Binet et Simon s'inscrivent dans la lignée de Galton et Gatell qui développent des théories cognitives basées sur la mathématique. Pour Galton, « *dès que vous pouvez, comptez !* » : la mesure était selon lui la source de la vérité sur la constitution de l'esprit humain. De là, il développera une thèse qu'on rapprochera ensuite de l'eugénisme : le génie ou la déficience aurait des origines génétiques observables à partir de la mesure des crânes

humains et de coefficients de corrélations. La symétrie des visages et l'harmonie du crâne signifierait l'intelligence et la bonté, quand la difformité et la dissymétrie signifierait l'inverse. Autrement dit, déficience et vice seraient associés.

Gatell, quant à lui, développe les premiers tests d'intelligence qui seront ensuite repris par Binet et Simon au début du XIX^e siècle. Binet est un médecin, fasciné par le magnétisme animal, par les études de Charcot (comme un autre de ses contemporains sur lequel nous reviendrons) et père de deux filles. C'est en constatant les différences de réactions et les différences psychologiques entre ses deux filles qu'il établit la possibilité de ce qu'on pourrait appeler par la suite une psychologie différentielle qu'il qualifie d'étude du « *niveau intellectuel des anormaux* ». La notion d'échelle suppose du plus ou du moins par rapport à une norme, une moyenne qui distingue la bonne intelligence et la mauvaise. La dimension morale persiste et signe. Il s'agit toujours de permettre la réalisation de l'école pour tous, même pour les anormaux. La question de l'inclusion est au cœur de la définition et des travaux sur ce qu'on nomme aujourd'hui le handicap mental. C'est la question de l'incapacité scolaire qui interroge ces scientifiques et les conduit à la réalisation de ce qu'on appellera une « *approche quantitative dure de la psychologie* ». En effet, la mesure de l'intelligence n'est pas qualitative, mais quantitative. Elle se traduit en chiffres et non en caractéristiques. Elle se situe à 60, à 120 ou à 180. Aujourd'hui, ces tests ont bien sûr été améliorés et permettent de définir les types d'intelligence, mais ils restent métriques. Binet et Simon déclarent d'ailleurs que « *notre but est, lorsqu'un enfant sera mis en notre présence, de faire la mesure de ses capacités intellectuelles afin de savoir s'il est normal ou si c'est un arriéré* », sous-entendu s'il est éduicable ou non.

Cette idée est encore présente dans l'institution scolaire avec le système de notation et les discours associés. Lorsqu'on est mauvais en mathématiques, on entend souvent qu'on n'arrivera à rien dans la vie. Ce discours scientifique et radical de la mesure de l'intelligence porte en lui les stigmates de l'échec scolaire encore à l'œuvre aujourd'hui, même pour les enfants dits « *normaux* » d'un point de vue de mesure d'intelligence.

Il y aurait donc une échelle universelle de l'intelligence qui permet de définir la normalité, l'élite, la débilité ou l'idiotie. S'en suit l'introduction de la notion d'âge mental qui permet de définir le retard que présente l'enfant dans son développement intellectuel par rapport à un enfant dit normal, à une norme attendue. Cette évolution permet de prendre en compte l'évolution de l'enfant et de donner des repères de compréhension. Toutefois, elle maintient la notion péjorative induite par le retard. Déjà, Binet évoquait « *l'effrayante complexité de l'intelligence* » qu'il définit comme une faculté globale, et non comme la seule faculté de juger. Avec Simon, ils évoquent leurs craintes que les maîtres s'en servent comme excuse pour se débarrasser des enfants qui les gênent ou pour expliquer leurs échecs éducatifs⁵.

Intelligence et société industrielle

La définition de la déficience ou du handicap mental reste donc problématique d'un point de vue sociétal. Elle renvoie à un paradigme qui fait de la mesure de l'intelligence un élément essentiel de la vie en société. Celui qui n'est pas suffisamment intelligent aura des difficultés scolaires, ne pourra pas servir l'armée (le fameux P4) et risque de ne pas trouver

⁵ *Histoire de la psychologie*, Jean-François BRAUNSTEIN et Evelyne PEWZNER, Paris, Armand Collin, p. 131

de travail à l'usine. Toutefois, comme on peut le constater, cette participation sociale est culturellement déterminée. L'enjeu du XX^e siècle est de proposer une société industrielle qui produit beaucoup, est crainte pour son arsenal militaire et sa force de frappe, et admirée pour ses découvertes scientifiques qu'elle pourra ensuite vendre au reste du monde. C'est donc la supériorité technologique qui est visée, car la machine est alors le paradigme sociétal. Ainsi, l'esprit est lui-même assimilé à une machine que l'on peut triturer, dont on peut isoler des éléments pour les mesurer et ainsi les connaître. Ce paradigme s'appuie sur une logique de la preuve visible et observable, où un raisonnement ne vaut qu'à condition qu'il soit démontrable mathématiquement. Il fait fi d'une conception bien différente de l'intelligence qui consiste à la considérer non pas comme une machine, mais comme un ensemble au sens de la forme, de la Gestalt, de caractéristiques qui interagissent.

Selon le paradigme scientifique, la déficience ne peut qu'être substantielle (qu'elle soit QI ou âge mental) et si ce n'est définitive, au moins durable car le retard ne peut se rattraper ; il s'aggrave si on l'observe d'un point de vue métrique justement. Cette conception de l'intelligence comme une pure capacité de raisonnement logico-mathématique est encore très actuelle, mais date en réalité d'une conception platonicienne et qui sera reprise jusqu'à Lacan lui-même lorsqu'il évoque « *l'esprit ne connaît que l'Un* ». Cette notion d'unité mathématique est déjà présente chez Platon qui fait primer le savoir pur sur ce qu'on appellerait aujourd'hui le savoir appliqué, l'intelligence pratique.

Le sens du handicap psychique

Aujourd'hui, il est reconnu et admis socialement que la pathologie psychique est handicapante ; au sens du texte de loi, elle constitue un handicap. Mais peut-on dire s'il s'agit d'une altération des fonctions psychiques ou cognitives substantielles, durables ou définitives ? C'est là que le bât blesse de nouveau.

La structure psychique est par définition mouvante, elle échappe aux éléments de mesure. A ce titre, elle devrait donc échapper au paradigme scientifique. Pourtant, Freud lui-même, du fait de son époque, ne pouvait échapper à la tentation scientifique pour fonder sa discipline, qui sans recours aux sciences dites "*dures*" (mathématiques, physiques, biologie), n'aurait pas eu voie au chapitre. Ainsi Freud, médecin de formation, développe un parallèle entre la construction psychique individuelle et une hérédité biologique, voire génétique. C'est précisément sur ce point que portent un certain nombre de critiques vis-à-vis de la psychanalyse. Il reprend à son compte une idéologie hégélienne, selon laquelle la nature humaine serait au dessus de l'Histoire et incarnerait cette histoire des hommes. Le petit d'homme reproduirait ainsi, dans le cadre de son développement précoce, l'ensemble des étapes nécessaires de l'humanité vers ce fameux progrès que serait la vie adulte, masculine et travailleuse.

Or Mendel⁶ nous explique que cette idéologie « *ne permet pas la mise en relation de la vie psychique et d'événements extérieurs sociaux ou politiques, fussent-ils soumis à une crise majeure* ». Autrement dit, la psychanalyse classique ne permet pas de comprendre les interactions entre les évolutions sociétales et leurs implications sur la transformation de la psyché : sa constitution dynamique. A ce titre, la psychanalyse induit une forme de

⁶ *La psychanalyse revisitée*, Gérard Mendel, éditions la Découverte. 1988

déterminisme dans la structuration psychique qui, bien qu'il ne puisse être compris qu'a posteriori, induit la notion de destin de la psyché et surtout un rapport de causalité très inspiré de la mécanique newtonienne. Pour chaque effet correspond une cause qui en est le moteur, donc pour chaque symptôme (effet) existe une fixation correspondante dans l'enfance (cause).

Avec le développement de la relativité d'Einstein au XX^e siècle et ensuite de la phénoménologie, apparaissent des concepts qui viennent logiquement troubler le corpus classique psychanalytique : les notions de point de vue et de fonction relative. Toutefois, la psyché reste un mystère et la psychanalyse s'insinue dans toutes les formes de pensées. Les termes de traumatismes, de frustration, de refoulement ou d'actes manqués passent dans le langage courant, tout en dénonçant toujours plus les principes fondamentaux de la discipline. Ce paradoxe scientifique en cache en réalité un autre : l'incommensurabilité de l'esprit humain, irréductible à des mécanismes prédéfinis et surtout en interaction permanente avec un milieu, un environnement toujours mouvant. Autrement dit, le handicap psychique ou cognitif, ne peut pas être substantiel, mais est un produit de cette interaction.

Les enjeux de la notion de troubles

La difficulté actuelle consiste à définir les troubles. Le mot lui-même, pourtant présent dans les agréments (troubles associés, troubles de la personnalité et du comportement), suppose qu'il existerait de nouveau une personnalité normale et une autre troublée. D'autre part, le flou induit par le handicap psychique ou cognitif renvoie en réalité à une guerre scientifique très présente actuellement : la psychanalyse versus les neurosciences et le comportementalisme.

Parler de handicap cognitif, c'est induire que l'apprentissage puisse être altéré. La psychopédagogie développe un certain nombre d'outils à ce propos qui permettent de lever des blocages grâce aux méthodes dites Freynet ou Piaget. Ces méthodes ne concernent pas que les enfants en situation de handicap, elles peuvent être appliquées à l'ensemble des enfants ; c'est ainsi qu'avait été initialement conçue l'école préélémentaire des années 70. Il s'est alors agi de défendre l'idée que l'apprentissage nécessite le passage par le geste, le jeu et la répétition qui permettent à l'enfant de symboliser ses connaissances à partir de l'expérience qu'il peut s'en faire, qu'il éprouve et non comme un savoir pur. On voit actuellement le recul de ces méthodes dans les institutions scolaires qui les réservent uniquement, quand les moyens sont alloués, aux enfants considérés en difficulté (RASED). Ces mêmes RASED tendent à disparaître sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on constate que la plupart des phobies scolaires tiennent à la difficulté de symbolisation des savoirs qui ne passent plus par le jeu, par l'apprentissage du sens social de l'action, mais par un savoir pur (méthode syllabique, par cœur, lignes d'écriture). L'objectif, est le résultat, la note, la production. Celui qui n'a pas la moyenne, qui ne tient pas les exigences de rentabilité scolaire (obéissance, concentration, intégration des normes) est désormais considéré comme en situation de handicap ; la hantise de Binet se réalise.

Précisément, le handicap est désormais conçu à l'aune de ses effets et non de sa cause. C'est lorsqu'un enfant handicape l'enseignant dans la gestion de son groupe classe (parce qu'il est plus lent que les autres, plus agité, moins formaté) qu'il est considéré comme en situation de handicap. C'est encore une inversion qui s'opère puisque ce n'est pas en réalité

l'enfant qui est handicapé, mais le maître qui ne parvient pas à atteindre son but. Autrement dit, la gestion du groupe classe définit s'il y a handicap ou non.

Par définition, la psyché humaine est fluctuante. La construction de l'identité passe par des crises nécessaires qui produisent un agencement unique définissant les contours de la personnalité. A l'intérieur de celle-ci, rien n'est prévisible, rien ne peut être déterminé et un blocage cognitif peut être levé de même qu'un nœud névrotique. Nul être humain ne peut se prémunir d'avoir une psyché normale, car il n'y a pas de norme possible en la matière ; la psyché ne se mesure pas, elle s'organise et se réorganise au gré des événements et des crises qu'elle rencontre. Foucault démontre justement la dimension sociale de notre conception de la pathologie psychique, tantôt considérée comme folklorique, tantôt comme dangereuse selon les périodes historiques. Elle a aussi un rôle social : elle est le symptôme des valeurs et des normes à l'œuvre. Si nous parlons de troubles, c'est précisément par opposition à l'ordre. L'ordre des choses, est que les enfants soient calmes et obéissants à l'autorité de leurs parents, puis du maître et enfin du supérieur hiérarchique. Les enfants turbulents, ceux qui troublent l'ordre établi, sont considérés comme dangereux (délinquants) ou comme handicapés (hyperactif, hypersensible, etc.). C'est le retour latent des mesures et des comparaisons induites par le terme « *hyper* ».

Nous avons vu plus haut que la définition d'un handicap suppose un diagnostic et que ce dernier est plus aisé quand il s'agit d'une pathologie visible. Pour être posé, ce diagnostic doit être basé sur des connaissances sensibles et observables. Or, la psyché ne peut se donner à voir de manière sensible et observable. Il semble déjà complexe de pouvoir définir ainsi l'intelligence, cela l'est d'autant plus en ce qui concerne l'esprit humain dans son ensemble, le Moi, la conscience... Cette connaissance ne peut qu'être empirique, et non prédictible. Dans les domaines de la neuroscience ou du comportementalisme, le symptôme devient, en tant que facteur visible, la source de la définition de la pathologie. Un enfant qui manifeste une agitation considérée comme excessive par rapport à une norme scientifiquement établie est considéré comme hyperactif, celui dont le comportement est inadapté à la vie scolaire revêt l'étiquette du trouble du comportement.

Les conséquences sur les pratiques

Comme nous venons de le voir, c'est la société qui renvoie et génère le handicap - a fortiori mental ou psychique - et non une situation individuelle indépendante de l'environnement au sein duquel elle évolue. Cette société, nous y participons en tant que travailleurs sociaux et c'est bien la rencontre avec le nouveau monde que propose l'autre qui fait la richesse du métier. Cet autre monde semble empêché par les objectifs que nous proposons : les activités collectives, l'émergence de la demande et l'inclusion.

Les paradoxes de l'inclusion

L'inclusion implique précisément la notion que le texte de loi ne laisse pas entendre : cette influence sociale et culturelle sur la définition des handicaps invisibles. En effet, la

limitation d'activité ou la restriction de participation sociale ne permet pas d'appréhender quelles sont ces activités ou participation sociale. En somme, c'est à l'usage et sur le terrain que se découvrent les conséquences de l'obligation d'inclusion. Les activités sont l'école pour les enfants, et pour les adultes, le travail. Or ces deux activités qui permettent une vie sociale, donc de se sentir utile et d'avoir une place dans la société, ne sont pas pour autant si évidentes que cela. Laforge, dans *l'Eloge de la Paresse*, nous rappelait combien le corps n'est pas fait pour le rythme de travail que nous nous imposons aujourd'hui. Levi-Strauss insistait sur le fait que les sociétés dites primitives n'accordent que deux à trois heures par jour au travail (agricole essentiellement), et non une journée entière. La notion de travail en occident est une notion tout à fait étonnante quand on y regarde de plus près. En quoi serait-il épanouissant de passer sa vie à forcer son corps à nier fatigue, digestion, biorythme ? La question mérite d'être posée. Marx déjà rapprochait le travail d'une souffrance existentielle au sens où, selon lui, c'est en souffrant qu'on éprouve sa dimension vitale. Finalement, en sommes-nous vraiment sortis ?

Aujourd'hui encore, on renvoie l'idée qu'une vie accomplie est une vie de labeur, de sacrifice et de souffrance. Le soldat de l'école Ferry se cache désormais derrière le bon employé qui assure la rentabilité de son entreprise ou de son industrie sans rien demander en retour. La norme actuelle de l'insertion sociale, est le travail qu'on qualifie de lieu de socialisation, alors que les enjeux de production permettent de moins en moins d'échanges entre les personnes et de plus en plus de repli sur soi. Dans les ESAT, la complexité de cet état de fait s'exprime à travers les exigences de production qui viennent parfois empêcher la réalisation d'activités collectives et de socialisation. Considérer que le travail vaut absolument et suffit à l'épanouissement, ou tout du moins y participe, consiste à confondre le moyen et la fin, à nier le corps.

Le travail, comme l'argent et le langage, sont des moyens qui permettent la subsistance, la persévérance dans l'être dirait Spinoza. Ils ne sont ni bons ni mauvais en soi, ils sont des outils mis à notre disposition. Si on les considère comme des buts ultimes, des finalités, des objectifs à atteindre, alors on passe à côté de leur dimension existentielle : la possibilité de sortir de soi (*ex istens* : sortie de soi en latin) pour être au monde. Le travail ne rend pas plus libre que l'argent ou le langage, il est un moyen, une manière d'être au monde lorsque d'autres sont possibles. Ce n'est pas un but, mais un chemin parmi d'autres. D'ailleurs, n'entend-on pas souvent que les handicapés mentaux de haut niveau peuvent travailler, mais pas les autres ? Ainsi, ceux qui peuvent travailler sont les meilleurs, l'élite et les autres sont relégués à des activités dites occupationnelles... alors que le travail aussi est occupationnel. C'est une occupation au même titre que l'art, les sorties et les échanges. De ma place, je ne suis pas certaine qu'il soit plus heureux de travailler en ESAT ou en EA dans une blanchisserie ou dans un atelier de conditionnement, avec le bruit incessant des machines, l'exigence de production parfois difficile à tenir et les notions de compétitivité qui s'immiscent dans les ateliers de travail, que d'être dans un SAJ où il est possible de jouer, d'apprendre différemment par des découvertes culinaires ou artistiques et de laisser son esprit divaguer à sa guise - ce que Laforge appelle la rêverie nécessaire.

Ce n'est pas parce que l'individu veut travailler qu'il travaille, c'est parce qu'il est conditionné à penser que le travail est une finalité humaine, alors qu'il n'est qu'un moyen. Ceci est une des leçons majeures des études de Levi-Strauss. Notre rapport au travail est empreint de représentations qui ne sont pas des vérités, mais des habitudes, des coutumes. Dans notre société post-industrielle, le travail conserve sa forme ultime

d'avènement de soi. Or on constate que sa dimension socialisante se perd dans les exigences de production et de rentabilité et que le travailleur est désormais soumis à des souffrances au travail qu'il s'agit d'analyser. N'est-ce donc pas une forme de maltraitance que d'imposer le travail à tous ? L'obéissance aux exigences de production est-elle la finalité d'une vie humaine et digne ?

Volonté, demande, besoin et vie sociale

Le travail n'est donc pas toujours la solution à la participation sociale, même lorsqu'il est voulu. Est-ce la personne ou son environnement qui le souhaite, d'autant qu'une demande brute ne correspond pas toujours à un besoin. « *Je veux* » n'implique pas l'autre, c'est l'expression du caprice. La participation sociale et l'activité sont des éléments qui permettent d'éprouver la volonté à l'aune de la réalité et non de la toute puissance s'il ne s'agit pas d'une volonté caprice. C'est précisément ce rapport au réel que les dépressifs ne peuvent supporter, ce réel qui limite par définition la volonté, ce réel, ce monde qui ne permet pas de réaliser tous ses désirs.

C'est donc le réel, en tant que limite à la volonté, qui donne du sens à mes actes. C'est ce réel que les personnes qui présentent des troubles du comportement éprouvent dans leur passage à l'acte. Ce n'est pas « *si tu veux, tu peux* », mais « *si ton intention peut être réalisée, alors c'est qu'elle est adéquate avec la réalité, qu'elle est possible, réaliste, pragmatique* ». Si elle se réalise, c'est que tu as réussi à adapter ton intention à la réalité que tu rencontres, que tu l'as mise en acte grâce à des stratégies de compensation. Ces stratégies sont à inventer tous les jours et à soutenir par des savoirs acquis. Par définition, le réel est frustrant. Il frustre l'intention, limite la volonté et la restreint. Celui qui refuse cette autorité du réel est bien plus le dépressif qui refuse de s'y confronter que l'agité qui au contraire éprouve sans cesse cette résistance. « Ce n'est aimer personne que d'aimer tout le monde » disait Montaigne, car en effet la volonté est infinie, dévorante ; elle veut tout et c'est en ceci qu'elle ne peut rien (ce qui pourrait être un élément de compréhension de la dépression).

Ainsi, qu'il s'agisse du handicap physique, mental ou psychique, le texte de loi induit une double erreur conceptuelle : il oppose d'une part volonté et intention et d'autre part réalité et possible. Le handicap y est décrit comme une impossibilité individuelle à faire aller de concert la volonté, par définition toujours totalitaire, et le réel qui y échappe nécessairement. Cette impossibilité est constitutive d'un corps physique ou psychique qui serait malformé, mal adapté dirions-nous, à des normes sociales qui elles aussi limitent les possibilités d'activité ou de participation sociale. Autrement dit, c'est une injonction de type paradoxal qui induit le principe suivant : tout le monde doit pouvoir réaliser son intention et sa volonté sociale (toute-puissance) à partir des normes définies socialement, lesquelles limitent par définition la volonté. La personne en situation de handicap est invitée à prendre pour acquise la réalisation de ses demandes qui sont l'expression de sa volonté, alors même qu'elle est reconnue comme entravée dans l'expression de celles-ci. Je veux, car je me représente que cet objet est bon pour moi. Cette représentation est constituée par mon expérience préalable lors de laquelle il m'était plaisant et non douloureux. Autrement dit, j'estime comme bon ce qui me fait plaisir (circuit de la récompense).

Ce plaisir peut être limité par la réalité, car tous les plaisirs ne peuvent pas être réalisés sous peine de nuire à la sphère sociale. La plupart des enfants apprécient et prennent du plaisir à manger du chocolat, est-ce à dire que la liberté serait d'en manger tous les jours et à tous les repas ? Non, ce serait justement de la toute-puissance. Cette toute-puissance fait fi des besoins corporels, comme l'alcoolisme qui donne du plaisir à boire mais en fait oublier de manger. La demande, expression de la volonté, est une intention traduite en mots qui prend très souvent les atours du besoin. C'est la raison pour laquelle le travail autour de la demande ne doit pas occulter l'analyse des besoins et le travail d'accompagnement autour de la réalisation de la demande comme acceptation des contraintes et des limitations. Chacun ne peut pas tout, handicap ou non.

Soigner vs comprendre : la thérapie de la rencontre

Cette analyse de l'ambivalence de la demande nous ramène au problème actuel qui rejoint la cabale contre la psychanalyse : la confusion entre le soin, le thérapeutique et la compréhension. La dimension de la cure ou de la clinique psychanalytique participe de ce flou, mais elle renvoie essentiellement à l'idéologie actuelle où l'acte vaut comme identité. Mon être se manifeste par mes actes sociaux et ce sont eux qui me définissent de manière durable ; ce que Bourdieu appelait les costumes sociaux, les habitus participant d'ailleurs eux-mêmes au processus d'aliénation. La question du comment a supplanté la question du pourquoi et le traitement s'attache désormais à réguler les comportements et les transmissions neuronales qui sont des manifestations visibles et mesurables, plutôt qu'à comprendre et rencontrer l'individu qui se présente à nous dans son unicité. Or personne n'adopte de comportements linéaires toute sa vie durant ; l'environnement peut générer des périodes de troubles psychiques : dépression suite à un deuil, incapacité à travailler suite à un accident sans gravité physique, addiction sur une période donnée, comportement violent en raison d'une fatigue chronique, d'un surmenage... Est-ce à dire que nous pourrions tous prétendre à la reconnaissance handicapée au titre d'un trouble durable (une dépression peut durer sans être définitive, le surmenage peut générer des comportements violents et asociaux sur une durée relativement longue, etc.) ?

La neuroscience étudie les phénomènes neuronaux de transmission des messages nerveux dans les synapses, pour proposer une médication adéquate qui calme la souffrance psychique de l'individu. Autrement dit, elle cherche à traiter par l'annulation du symptôme. Le comportementalisme vise l'adaptation des comportements par un apprentissage et un conditionnement ; il cherche à adapter le comportement/symptôme du problème aux normes sociales, indépendamment du vécu de chacun. Le symptôme est à la fois cause et effet dans les deux disciplines. Il est la cause du problème et ce que l'on cherche à supprimer. La psychanalyse démontre que le symptôme a une fonction propre : il incarne l'agencement unique que la personne a opéré psychiquement pour s'adapter à l'environnement qui est le sien. Ce symptôme évolue au fil des années, se fige parfois, ou devient fluctuant, mais ne peut être confondu avec la cause. Il indique une structure psychique qu'il s'agit de mettre au jour non pas pour soigner - l'erreur est là de mon point de vue - mais pour comprendre. Cette compréhension n'est pas une compréhension scientifique, au sens où elle ouvrirait la voie d'une connaissance objective de la personne, mesurable, définissable dans ses contours, mais une compréhension empirique, une compréhension interpersonnelle, une rencontre.

Autrement dit, cette guerre entre neuroscience, comportementalisme, systémisme comme perception et analyse des interactions et psychanalyse ne fait que révéler la manière dont notre société confond l'effet et la cause et cherche à soigner avant de comprendre, refusant la rencontre qui ne peut ni se prévoir ni s'anticiper, et qui est un événement au sens deleuzien du terme : ce qui ne peut être prédit à l'avance, mais ce par quoi plus rien ne sera jamais comme avant.

Ce que neuroscience et comportementalisme cherchent à éluder, c'est la souffrance qui n'en demeure pas moins le moteur de la construction psychique. Le bienheureux a d'ailleurs longtemps été assimilé au débile. La psyché se constitue à partir de la souffrance originelle de l'individu qui éprouve besoin, manque et dépendance ; c'est par là même le handicap structurel et substantiel de tout individu. La psyché est par définition affection, pathologique. C'est pourquoi Bergeret propose dans la définition de la personnalité normale et pathologique des structurations possibles, et non des modèles de structure. Cette psychopathologie qui a inspiré la classification dite MISES est aujourd'hui remise en cause par la DSM inspirée des comportementalistes américains, qui réintroduit la notion de mesure d'adaptation sociale que la classification MISES avait totalement éludée. En effet, pour Bergeret la personnalité normale ne s'oppose pas à la personnalité pathologique, mais diffère dans sa structure, dans sa forme. Elle est autre et non altérée. Elle propose un autre rapport au monde dont les tenants et les aboutissants ne sont pas identiques et sont donc incomparables. En revanche, dans la classification DSM, c'est par comparaison qu'un individu est considéré comme hyper ou hypo, et non en soi. Ce que la classification DSM nie, c'est la possibilité d'envisager le soi, le monde et l'autre de manière différente de ce que la société impose. En ceci, la reconnaissance du handicap psychique, confondu avec le handicap cognitif, renvoie à des notions de performances psychiques qui peuvent être interrogées d'un point de vue éthique. Elle nie la dimension fondamentale du corps qui est en interaction permanente avec son environnement et la construction psychoaffective basée sur cette interaction.

L'opposition entre les disciplines est donc une opposition de façade, car en réalité, elles n'abordent pas le sujet par la même entrée. Quand la psychanalyse cherche à comprendre pour rencontrer, la neuroscience observe les effets et propose des traitements, comme les techniques comportementales. L'une et l'autre sont non seulement aussi nécessaires l'une que l'autre, mais s'articulent dans des temporalités différentes. Il ne s'agit donc pas de faire avec l'une ou l'autre, mais de faire aller ensemble symptôme et rencontre, intersubjectivité et objectivité scientifique, d'accepter que les refoulements et autres concepts psychanalytiques ne soient pas du domaine de l'observable et puissent donc être complétés par des approches neuroscientifique, comportementaliste ou systémique. C'est donc la rencontre interdisciplinaire et non l'opposition stérile que la pathologie psychique appelle, sans pour autant qu'elle soit à proprement parler handicapante pour la personne elle-même, mais plutôt pour son environnement.

Conclusion

C'est donc bien cette capacité à choisir et non à être dans la toute-puissance infantile et puérile qu'il s'agit de permettre pour chaque personne, qu'elle souffre d'un handicap mental,

psychique ou cognitif. Toutefois, ce choix ne sera pas totalement indépendant de ses caractéristiques propres ; c'est pourquoi il est nécessaire de définir des observations adaptées et partagées sur ces caractéristiques et besoins. Par définition, la personnalité pathologique induit un malaise chez la personne valide. Elle interroge des normes, des valeurs et des acquis qui nous semblent légitimes et normaux. C'est pourquoi la rencontre est importante, mais elle n'est pas que physique. Elle est avant tout la mise en présence de deux personnalités qui éprouvent l'une pour l'autre un intérêt réciproque. Elle est donc à double sens et ne peut être définie de manière unilatérale. En ce sens, la notion de référent, même si elle est pertinente dans les faits, peut aussi devenir un frein si elle est établie de manière arbitraire. Elle doit être choisie pour être réellement. L'élève ne choisit pas son enseignant qui sera pourtant son interlocuteur privilégié et on sait combien cela peut être difficile pour certains qui ne sont pas en situation de handicap.

En revanche, l'enfant choisit des modèles, des référents parentaux parmi ceux que son entourage lui propose. Plus il a de modèles disponibles, plus son choix sera large et non restreint. Néanmoins, cette notion ne semble actuellement pas être tendance, puisqu'il apparaît dans les récents débats que nombreux sont ceux qui estiment que la référence doit être assurée par tel ou tel sexe, tel ou tel représentant social. Autrement dit, on privilégie encore l'obéissance au choix, puisque l'individu doit se construire dans des relations limitées au lieu d'ouvrir son champ des possibles. C'est d'ailleurs ce qui s'exprime dans la méfiance des familles vis-à-vis des institutions collectives où toute autre forme d'apprentissages que celles décidées par la famille est considérée comme mauvaise. Cela revient à se méfier de l'autre en général, de celui qui ne correspond pas à une norme désormais plus familiale que sociétale. Or c'est en comparant son rapport au monde à celui d'autrui que ce dernier s'ouvre à nous de manière nouvelle.

C'est par la rencontre, la confrontation à d'autres modèles de pensée que l'individu accroît sa puissance d'action et son potentiel social. Autrement dit, nous réduisons actuellement les individus à ce qu'ils connaissent, à leur rôle social prédéfini au lieu de leur permettre la réalisation de soi au sein d'un collectif. C'est la raison pour laquelle la rencontre me semble nécessaire et première. Elle est ce qui permet la personnalisation : un accompagnement qui n'est pas stéréotypé, mais adapté à la personne et non normatif. La rencontre, c'est l'éveil de la curiosité réciproque. Qui est cet autre que je rencontre ? Que peut-il m'apporter, m'apprendre ? Pour pouvoir se rencontrer, encore faut-il ne pas avoir d'idées préconçues sur le parcours ou la pathologie de la personne. La rencontre suppose la découverte, la surprise, l'étonnement dirait-on en philosophie. C'est à partir de cette découverte d'un autre qui n'est pas moi, que je ne peux réduire à ma conception et qui lui échappe nécessairement, que la rencontre est possible. Si je pense pouvoir maîtriser l'autre, lui imposer une certaine façon de voir et de faire, alors je ne le rencontre pas mais le soumet à ma propre volonté. Or rencontrer, c'est rencontrer une volonté particulière, une identité qui ne m'est pas donnée à première vue. Cela suppose de prendre le temps de connaître et de reconnaître, de ne pas enfermer dans des actes, mais de lui reconnaître une dimension nécessairement infinie et invisible : sa structure, son histoire, son éducation, ses valeurs, son rapport au monde.

Cette rencontre n'est d'ailleurs pas forcément individuelle, elle peut aussi être collective. A ce jour, la dimension collective semble complexe, mais c'est à travers les activités collectives que je rencontre d'autres que moi-même, que j'expérimente ma capacité à interagir avec les autres et cette différence qui fait mon unicité, donc mon identité. Ces

activités collectives sont souvent mises de côté par les professionnels qui peinent à gérer le groupe et qui en interrogent régulièrement le sens. Cependant, l'individu n'est pas noyé dans le groupe, il s'y révèle dans sa différence. Le groupe n'a pas vocation à annuler les dispositions individuelles, il les agence pour permettre la complémentarité. A ce titre, le collectif ne devrait pas être restrictif, mais au contraire permissif. A travers les activités collectives, l'individu se positionne par rapport aux autres, choisit ses relations avec eux, rencontre d'autres fonctionnements et ainsi ouvre de nouvelles perspectives. Ainsi, plutôt que de réduire la personne à son incapacité à être en groupe (troubles du comportement), à ses actes (délinquances ou troubles de la personnalité) ou à ses potentiels relationnels et d'apprentissage (troubles cognitifs ou mentaux) - ce qui définit négativement la personne - le passage par le collectif renvoie une image plus positive de l'individu qui est alors ouvert sur le monde et ne se réduit pas à ses incapacités, mais cherche à les dépasser par un agencement qui lui est propre. C'est à travers l'acte éducatif du collectif que la personnalité s'apaise, et non à travers la relation duelle qui cerne trop souvent les échanges sur les difficultés. C'est bien ces potentiels qu'il s'agit de valoriser pour favoriser une image suffisamment bonne de la personne et lui redonner ainsi son pouvoir d'agir sur un monde qui n'est plus perçu comme angoissant car renvoyant à la souffrance ressentie (pathologie) et à l'inadaptation, mais comme ce par quoi je peux être le maximum de moi-même sans pour autant m'y réduire.

La rencontre est bienveillance en soi. Elle est hautement éducative puisqu'elle permet de s'ouvrir sur un rapport au monde différent, mais elle suppose aussi de renouer avec une dimension occultée jusqu'à présent : la force de l'acte non dans la définition de soi, mais dans la révélation de soi.

Pour conclure, la loi de 2005, dont l'esprit consistait légitimement à proposer une égalité des chances pour les personnes en situation de handicap, renoue en creux avec une tradition qui considère que le handicap est une perception amoindrie et altérée du monde qu'il s'agit de compenser par le droit. Il me semble néanmoins que toute situation génère un rapport unique au monde que chaque corps handicapé ou non possède. En somme, c'est par l'acceptation de la différence au sens social du terme que l'on pourra prétendre s'extraire des formes de discriminations négatives ou positives. La rencontre avec le handicap psychique ou mental permet de constater combien le monde n'est pas linéaire, combien il peut être poétique, et angoissant. C'est cette rencontre qui me permet d'aller vers l'autre, de chercher à le connaître, et ainsi à l'accompagner dans son unicité et non tel que je le souhaite, que j'imagine de mon point de vue qu'il devrait être. C'est à travers la rencontre que la relation éducative est possible, relation qui déborde du simple discours et induit le passage par l'acte, par le faire ensemble permettant ainsi d'éviter le passage à l'acte par défaut de symbolisation.

Mots Clés: Norme, Loi, Handicap, Pathologique, Paradoxe, Existence, Pratiques Professionnelles, Psychanalyse, Rencontre, Action Collective, Demande, Besoin, Travail.